

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 7 mars 2016, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

16-03-141 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 7 mars 2016 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

16.21 Comité consultatif d'urbanisme / Nomination d'un membre / Siège n° 4

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 15 février 2016 / Séance extraordinaire du 29 février 2016

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

3.1 Période de questions

4. Affaires du Conseil

4.2 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) / Marche Bourassa Boyer / Commandite et logistique

4.3 Ville de l'Île-Perrot / Tournoi de golf du maire 2016 / Commandite

4.5 Centre de femmes La Moisson / Journée spaghetti / Campagne annuelle de financement 2016 / Aide financière

4.7 Colloque annuel Les Arts et la Ville 2016

4.9 Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion / Souper gastronomique *Hymne au printemps* 2016 / Achat de billets

4.10 Club Optimiste Les Cèdres inc. / Tournoi de golf 2016 / Commandite

4.12 Déploiement de la Popote roulante à Vaudreuil-Dorion

4.13 La Fondation de la Maison Trestler / Stabilisation des berges / Aide financière

4.14 Le Chœur Espéranto / Aide financière 2016

5. Greffe et affaires juridiques

5.1 Règlement d'emprunt n° 1717 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de pavage, bordures et éclairage / Rue des Aubépines / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

5.2 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-46 / Exploitation de la station d'épuration / Abrogation de la résolution 15-12-1091

- 5.4 Protocole d'entente / Aide financière / Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) / Réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue Lafleur / Autorisation de signature

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 12 février 2016
- 6.2 Rapport d'activités du trésorier – année 2015
- 6.3 Centre multisports / Rabais aux résidents de Vaudreuil-Dorion / Remboursement

7. Ressources humaines

- 7.3 Service de l'informatique et de la géomatique / Confirmation poste / Technicien en informatique
- 7.4 Service des eaux / Embauche à titre régulier / Opérateur d'usine de traitement de l'eau potable
- 7.5 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.6 Service des travaux publics / Division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs / Attribution de poste à titre régulier / Journalier

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Arts et culture

11. Loisirs et vie communautaire

- 11.1 Cheerleading Les Citadins / Championnats nationaux à Niagara Falls / Aide financière
- 11.2 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Compétition Défi B du circuit provincial / Aide financière
- 11.3 Contrats de location de salle / Autorisation de signature

12. Protection publique

13. Travaux publics

- 13.1 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-16-06 / Fourniture d'une camionnette – Ford F-150 ou l'équivalent
- 13.2 Rejet de la soumission / Appel d'offres n° 401-110-16-10 / Fourniture d'un camion châssis-cabine Ford F-550 ou l'équivalent
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-07 / Marquage sur chaussée
- 13.4 Permission d'occupation / MTQ / Lot 1 546 489 / Stationnement / Avenue Saint-Charles / Autorisation de signature

14. Eaux

15. Services techniques

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 9 février 2016
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 9 février 2016
- 16.4 Dérogation mineure / Avenue André-Chartrand / Marge latérale résidentielle / Lot 4 070 546 / Zone H3-631 / CCU n° 16-02-09
- 16.10 Dérogation mineure / 47, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Enseigne à plat au mur de donnant pas sur rue / Enseigne à plat située sur une construction hors toit / Lot 5 397 383 / Zone C3-307 / CCU n° 16-02-15
- 16.12 PIIA / 22800, chemin Dumberry, suite 7 / Installation de deux nouvelles enseignes à plat aux murs et deux enseignes sur pylône / Lot 5 423 844 / Zone C3-123 / CCU n° 16-02-17

- 16.13 Dérogation mineure / 40-44, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Cases de stationnement en cour avant / Bande de verdure / Enseigne sur poteau / Lot 5 397 386 / Zone C3-301 / CCU n° 16-02-18
- 16.14 Dérogation mineure / 47, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Cases de stationnement en cour avant / Bande de verdure / Marge avant / Lot 5 397 383 / Zone C3-307 / CCU n° 16-02-19
- 16.15 Dérogation mineure / 610, avenue Saint-Charles / Cases de stationnement en cour avant / Bande de verdure / Enseigne sur poteau / Enseigne directionnelle sur poteau / Lot 5 397 381 / Zone C2-306 / CCU n° 16-02-20
- 16.16 Dérogation mineure / 590, avenue Saint-Charles / Cases de stationnement en cour avant / Bande de verdure / Lot 5 397 380 / Zone C2-306 / CCU n° 16-02-21
- 16.17 Dérogation mineure / 580, avenue Saint-Charles / Enseigne directionnelle / Enseigne sur poteau / Lot 5 397 378 / Zone C2-306 / CCU n° 16-02-22
- 16.18 Dérogation mineure / 585, avenue Saint-Charles / Marge avant / Enseigne sur poteau / Allée de stationnement en cour avant / Cases de stationnement en cour avant / Bande de verdure / Lot 5 443 991 / Zone C3-242 / CCU n° 16-02-23
- 16.20 Comité consultatif d'urbanisme / Démission d'un membre / Siège n° 4

17. Environnement

- 17.3 Dépôt des rapports de caractérisation biologique réalisés en 2014 et 2015

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1694-08 / Modification / Stationnement (RMH 330)
- 18.2 Adoption de projet / Règlement n° 1707 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. / Travaux de pavage, bordures, trottoir et éclairage / Honoraires professionnels et travaux connexes / Projet « Place 20-30-40 » – phase 12 (partie des rues Pierre-Mercure et Sylvain-Lelièvre)
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1707 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. / Travaux de pavage, bordures, trottoir et éclairage / Honoraires professionnels et travaux connexes / Projet « Place 20-30-40 » – phase 12 (partie des rues Pierre-Mercure et Sylvain-Lelièvre)
- 18.4 Adoption de projet / Règlement n° 1721 / Protocole d'entente / Bâtimo inc. / Plans et devis / Surveillance des travaux, travaux de construction des services municipaux de voirie, de pavage, de bordures, de trottoir et d'éclairage incluant tous les travaux connexes / Partie de la rue Phil-Goyette
- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1721 / Protocole d'entente / Bâtimo inc. / Plans et devis / Surveillance des travaux, travaux de construction des services municipaux de voirie, de pavage, de bordures, de trottoir et d'éclairage incluant tous les travaux connexes / Partie de la rue Phil-Goyette
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1556-01 / Modification / Utilisation extérieure des engrais et des pesticides
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1709-02 / Modification / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

16-03-142 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 15 février 2016;
- séance extraordinaire du 29 février 2016.

« ADOPTÉE »

16-03-143 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

16-03-144 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) / Marche Bourassa Boyer / Commandite et logistique

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée dans le cadre de la Marche Bourassa Boyer au profit de la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de deux mille dollars (2 000 \$) soit versé à la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) à titre de commandite dans le cadre de la Marche Bourassa Boyer qui se tiendra le 1^{er} mai 2016;

QUE le trajet de l'événement soit accepté par la Ville;

QU'en outre, un aide technique et logistique raisonnable soit fournie au comité organisateur de cet événement, le tout en fonction des disponibilités et ressources de la Ville;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-03-145 Ville de l'Île-Perrot / Tournoi de golf du maire 2016 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf du maire de la Ville de L'Île-Perrot dont les profits seront remis à des organismes jeunesse de la Ville de L'Île-Perrot et des environs;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 400 \$ soit versé à la Ville de L'Île-Perrot dans le cadre du tournoi de golf du maire qui se tiendra le 3 juin 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-03-146 Centre de femmes La Moisson / Journée spaghetti / Campagne annuelle de financement 2016 / Aide financière

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la journée spaghetti organisée par le Centre de femmes La Moisson dans le cadre de sa campagne annuelle de financement 2016;

CONSIDÉRANT que cet organisme œuvre sur tout le territoire de Vaudreuil-Soulanges et qu'il a pour mission d'être un lieu d'échange et de croissance pour les femmes dans le but d'améliorer leurs conditions de vie et de développer leur autonomie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à Centre de femmes La Moisson à titre d'aide financière dans le cadre de sa campagne annuelle de financement 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-03-147 Colloque annuel Les Arts et la Ville 2016

CONSIDÉRANT la tenue du colloque Les Arts et la Ville les 1^{er}, 2 et 3 juin 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le conseiller M. Rénald Gabriele, élu responsable des dossiers culturels, la conseillère M^{me} Céline Chartier et le conseiller M. Robert A. Laurence à accompagner Chloé Marcil, chef de division – Culture et vie communautaire du Service des loisirs et de la culture, au colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra les 1^{er}, 2 et 3 juin 2016;

QUE les dépenses réellement encourues par les délégués à cette fin leurs soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-03-148 Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion / Souper gastronomique *Hymne au printemps* 2016 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper gastronomique *Hymne au printemps* organisé par la Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'achat de 5 billets au montant de 150 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le souper gastronomique *Hymne au printemps* au profit de la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil qui se tiendra le 30 mars 2016;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-03-149 Club Optimiste Les Cèdres inc. / Tournoi de golf 2016 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel organisé par le Club Optimiste Les Cèdres inc., en partenariat avec la Municipalité de Les Cèdres, dont les profits seront remis à l'organisme La Maison des Jeunes de Les Cèdres;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 200 \$ soit versé au Club Optimiste Les Cèdres inc., soit l'équivalent de deux commandites d'un trou, dans le cadre du tournoi de golf annuel qui se tiendra le 4 juin 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-03-150 Déploiement de la Popote roulante à Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT la requête du Centre d'action bénévole l'Actuel en lien avec le déploiement de la Popote roulante sur le territoire de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT le rôle essentiel du service offert par la Popote roulante aux clientèles les plus vulnérables sur notre territoire;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville, d'apporter son soutien à des actions qui visent à améliorer la qualité de vie de ses citoyens;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 2 455,20 \$ soit versé au Centre d'action bénévole L'Actuel à titre d'aide financière pour le déploiement de la Popote roulante à Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-03-151 La Fondation de la Maison Trestler / Stabilisation des berges / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par La Fondation de la Maison Trestler afin de stabiliser et d'aménager les berges du site de la Maison Trestler correspondant au lot 4 438 498;

CONSIDÉRANT l'importance pour La Fondation de la Maison Trestler d'effectuer les travaux afin de protéger et conserver l'ensemble du terrain et des berges;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accordé un montant de 8 805 \$, plus taxes applicables, à titre d'aide financière à La Fondation de la Maison Trestler pour qu'elle procède à la préparation des plans et devis dans le cadre de la stabilisation des berges de la propriété de la Maison Trestler;

QUE le trésorier soit autorisé à rembourser ce montant à La Fondation sur présentation des factures progressives selon l'avancement des travaux;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-03-152 Le Chœur Espéranto / Aide financière 2016

CONSIDÉRANT une demande financière formulée par le Chœur Espéranto;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 2 000 \$ soit versé à l'organisme Le Chœur Espéranto à titre d'aide financière en soutien au bon déroulement de ses activités;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-03-153 Règlement d'emprunt n° 1717 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de pavage, bordures et éclairage / Rue des Aubépinés / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 29 février 2016 pour le Règlement d'emprunt n° 1717 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, de bordures et d'éclairage incluant tous les ouvrages connexes sur la rue des Aubépinés en décrétant une dépense et un emprunt de deux cent quatre-vingt-sept mille dollars (287 000,00 \$) à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 17;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 9;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1717 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

« ADOPTÉE »

16-03-154 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-46 / Exploitation de la station d'épuration / Abrogation de la résolution 15-12-1091

CONSIDÉRANT que la résolution 15-12-1091 adoptée le 7 décembre 2015 fait double emploi avec la résolution 15-11-985 adoptée le 2 novembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 15-12-1091;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit abrogée la résolution 15-12-1091 adoptée le 7 décembre 2015.

« ADOPTÉE »

16-03-155 Protocole d'entente / Aide financière / Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) / Réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue Lafleur / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la résolution 15-06-603 adoptée le 15 juin 2015 autorisant la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour la réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue Lafleur;

CONSIDÉRANT l'acceptation de cette demande par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en date du 26 février 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature du protocole d'entente proposé par le MAMOT à cette fin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente (dossier 525425) soumis par le MAMOT le 26 février 2016 relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour la réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue Lafleur.

« ADOPTÉE »

16-03-156 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 12 février 2016

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 12 février 2016 totalisant un montant de 8 871 966,76 \$.

« ADOPTÉE »

16-03-157 Rapport d'activités du trésorier – année 2015

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du rapport annuel du trésorier, M. Marco Pilon, FCPA, FCGA, OMA, sur les activités effectuées en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

« ADOPTÉE »

16-03-158 Centre multisports / Rabais aux résidents de Vaudreuil-Dorion / Remboursement

CONSIDÉRANT que la Ville, en collaboration avec le Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes, a mis en place un programme de réduction de 20 % sur les abonnements annuels au Centre multisports pour les citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que le Centre multidisciplinaire de la Cité-des-jeunes transmettra périodiquement à la Ville une facturation pour les rabais accordés;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le trésorier et directeur du service des finances et de la trésorerie soit autorisé à rembourser, sous réserve du budget adopté, au Centre multidisciplinaire de la Cité-des-jeunes le rabais pour les abonnements annuels au Centre multisports accordé aux citoyens de Vaudreuil-Dorion sur présentation d'une facture et des pièces justificatives appropriées;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-03-159 Service de l'informatique et de la géomatique / Confirmation poste / Technicien en informatique

CONSIDÉRANT la résolution 15-07-649;

CONSIDÉRANT l'appréciation de rendement favorable de M. Richard Duhaime, directeur du Service de l'informatique et de la géomatique en date du 18 février 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Jean-François Bertrand dans son poste de technicien en informatique au sein du Service de l'informatique et de la géomatique, et ce, à compter du 8 mars 2016;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Bertrand.

« ADOPTÉE »

16-03-160 Service des eaux / Embauche à titre régulier / Opérateur d'usine de traitement de l'eau potable

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 24 février 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Joëlle Désormeaux, au poste régulier à temps complet d'opératrice d'usine de traitement de l'eau potable, au sein du Service des eaux, et ce, à compter du 8 mars 2016, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 8 » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient transmises à M^{me} Désormeaux;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-03-161 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 2 mars 2016.

« ADOPTÉE »

16-03-162 Service des travaux publics / Division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs / Attribution de poste à titre régulier / Journalier

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Gabriel Parent s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 16 février 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine l'attribution du poste régulier à temps complet de journalier au sein de la division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs du Service des travaux publics à M. Guillaume Parent, et ce, à compter du 7 mars 2016, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 6 » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M. Parent devra compléter une période de familiarisation de trois mois, prenant fin le 7 juin 2016, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics ou de son représentant, il pourra être confirmé dans son poste;

QU'il est également entendu que M. Parent devra obtenir son permis de conduire classe 3 dans un délai de neuf mois suivant sa nomination, et ce, conformément à l'article B) de l'annexe « G » de la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Guillaume Parent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-03-163 Cheerleading Les Citadins / Championnats nationaux à Niagara Falls / Aide financière

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par la Commission scolaire des Trois-Lacs dans le cadre de la participation des deux équipes de cheerleading du programme Les Citadins aux championnats nationaux qui se sont tenus les 8, 9 et 10 avril 2016 à Niagara Falls;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster le montant de l'aide financière afin de tenir compte du nombre élevé de participantes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 2 000 \$ soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs à titre d'aide financière au profit des participantes résidant à Vaudreuil-Dorion faisant partie des équipes de cheerleading Les Citadins qui participeront aux championnats nationaux les 8, 9 et 10 avril 2016 à Niagara Falls;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-03-164 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Compétition Défi B du circuit provincial / Aide financière

CONSIDÉRANT que Valérie Lavoie, Alec Sauvageau et Sophie Sauvageau sont résidents de la Ville de Vaudreuil-Dorion et membres du Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT que ces athlètes ont participé à la compétition Défi B du circuit provincial de patinage de vitesse à Sherbrooke les 16 et 17 janvier 2016;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 750 \$, à raison de 250 \$ par athlète, soit versé au Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs à titre d'aide financière pour Valérie Lavoie, Alec Sauvageau et Sophie Sauvageau dans le cadre de leur participation à la compétition Défi B à Sherbrooke les 16 et 17 janvier 2016;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-03-165 Contrats de location de salle / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure régulièrement avec les citoyens et partenaires des contrats de location de salle pour divers activités et événements;

CONSIDÉRANT les besoins du Service des loisirs et de la culture de respecter les délais et de répondre efficacement aux demandes de location de salle;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner des personnes autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, lesdits contrats;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture, le chef de division - Sports et loisirs et le coordonnateur logistique soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout contrat de location de salle dans la mesure où lesdits contrats respectent les clauses et les procédures en vigueur.

« ADOPTÉE »

16-03-166 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-16-06 / Fourniture d'une camionnette – Ford F-150 ou l'équivalent

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été déposée à la suite de l'appel d'offres public n°401-110-16-06 pour la fourniture d'une camionnette – Ford F-150 ou l'équivalent;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville annule le processus d'appel d'offres public n°401-110-16-06.

« ADOPTÉE »

16-03-167 Rejet de la soumission / Appel d'offres n° 401-110-16-10 / Fourniture d'un camion châssis-cabine Ford F-550 ou l'équivalent

CONSIDÉRANT qu'à la suite à d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un châssis-cabine Ford F-550 ou l'équivalent, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 23 février 2016 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification la soumission reçue n'est pas conforme aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-16-10;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville rejette la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-16-10.

« ADOPTÉE »

16-03-168 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-07 / Marquage sur chaussée

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le marquage sur chaussée, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 23 février 2016 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-16-07;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Entreprise Techline inc., 3975, rue Alfred Laliberté, suite 102, Boisbriand (Québec), J7H 1P7, pour le marquage sur chaussée, et ce, pour les montants suivants :

- LOT A marquage longitudinal : 58 241,74 \$ incluant les taxes applicables;
- LOT B marquage ponctuel : 111 836,01 \$ incluant les taxes applicables;

le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-16-07;

QUE les montants relatifs à l'adjudication du présent contrat sont utilisés aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2016, incluant la possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics, le chef de division – Entretien des infrastructures et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant au marquage sur chaussée et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-03-169 Permission d'occupation / MTQ / Lot 1 546 489 / Stationnement / Avenue Saint-Charles / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'insuffisance d'espaces de stationnement dans le secteur de l'Opticentre St-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que le bâtiment sis au 35, avenue Saint-Charles a été détruit et que le lot 1 546 489 sur lequel il était implanté est maintenant propice à l'aménagement d'un terrain de stationnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de présenter au ministère des Transports du Québec, qui en est propriétaire, une demande pour permission d'occuper cet immeuble à des fins de stationnement public;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à présenter au ministère des Travaux publics une demande de permission d'occupation du lot 1 546 489 à des fins de stationnement;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir, selon les paramètres du Ministère, et ce, pour un terme n'excédant pas cinq ans, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 01-112-20-000	(Répartitions locales – tarification)	2 400 \$
À : 02-351-00-512	(Location terrains)	2 400 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-03-170 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 9 février 2016

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 9 février 2016.

« ADOPTÉE »

16-03-171 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 9 février 2016

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 9 février 2016 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 16-02-08	Avenue André-Chartrand / Nouveau projet résidentiel de type multifamilial horizontal en projet intégré / Lots 4 070 547, 5 495 470, 5 495 478 et 4 070 546 / Zones H3-631 et H3-657
CCU n° 16-02-10	319, route De Lotbinière / Rénovation de la façade principale de la résidence existante / Lot 1 545 457 / Zone A-836
CCU n° 16-02-11	1335-1345, rue Émile-Bouchard / Modification architecturale au bâtiment – révision des matériaux / Lot 5 851 988 (projeté) / Zone H3-1006
CCU n° 16-02-12	461, avenue Saint-Charles / Agrandissement et rénovation du bâtiment commercial existant / Lot 4 271 432 / Zone C2-248
CCU n° 16-02-13	3210, boulevard de la Gare, local 130 / Installation de deux enseignes à plat aux murs / Lot 4 325 304 / Zone C3-353
CCU n° 16-02-14	47, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Remplacement des enseignes existantes – quatre enseignes à plat aux murs et une dans le poteau commun / Lot 5 397 383 / Zone C3-307
CCU n° 16-02-16	400, avenue Saint-Charles / Signalisation extérieure du campus / Lots 1 547 171, 1 870 673 et 5 238 983 / Zone P2-505

« ADOPTÉE »

16-03-172 Dérogation mineure / Avenue André-Chartrand / Marge latérale résidentielle / Lot 4 070 546 / Zone H3-631 / CCU n° 16-02-09

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Groupe BC2;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-02-09 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 février 2016;

CONSIDÉRANT que lors de la construction du bâtiment il pourrait y avoir un empiètement temporaire dans la servitude d'aqueduc et d'égout publiée au Registre foncier sous le numéro 12 890 924;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 20 février 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis sur l'avenue André-Chartrand (lot 4 070 546);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis sur l'avenue André-Chartrand (lot 4 070 546), afin d'autoriser une marge latérale résidentielle du côté est de 4,5 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H3-631 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge latérale minimale de 8 mètres;

ET QUE la Ville autorise que soit effectués les travaux de construction temporaires sur le fonds servant, le tout conformément à l'article 3 de l'acte de servitude publié au Registre foncier sous le numéro 12 890 924.

« ADOPTÉE »

16-03-173 Dérogation mineure / 47, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Enseigne à plat au mur de donnant pas sur rue / Enseigne à plat située sur une construction hors toit / Lot 5 397 383 / Zone C3-307 / CCU n° 16-02-15

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Daniel Provencher et cie inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-02-15 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 février 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 20 février 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 47, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 47, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser une enseigne à plat au mur ne donnant pas sur rue ainsi qu'une enseigne à plat située sur une construction hors toit en dérogation aux articles 2.2.20.5.1 et 2.2.20.6.1 du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

16-03-174 PIIA / 22800, chemin Dumberry, suite 7 / Installation de deux nouvelles enseignes à plat aux murs et deux enseignes sur pylône / Lot 5 423 844 / Zone C3-123 / CCU n° 16-02-17

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-02-17 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 février 2016;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte l'installation de deux nouvelles enseignes à plat aux murs et deux enseignes sur pylône, tel que montré aux documents préparés par la compagnie Latreille Enseignes : feuillet PS-1215-5 préparé en date du 15 février 2016, feuillet PS-1215-3 préparé en date du 16 février 2016 et feuillet PS-1215-3 préparé en date du 11 janvier 2016.

« ADOPTÉE »

16-03-175 Dérogation mineure / 40-44, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Cases de stationnement en cour avant / Bande de verdure / Enseigne sur poteau / Lot 5 397 386 / Zone C3-301 / CCU n° 16-02-18

CONSIDÉRANT la résolution 14-02-135 prévoyant l'acquisition par expropriation du lot 5 397 385, contigu au lot 5 397 386, le tout dans le cadre du projet d'élargissement de l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que ladite acquisition par expropriation a engendré sur le lot contigu la création de non-conformités au Règlement de zonage n°1275 et qu'il y a lieu de les corriger par l'octroi d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-02-18 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 février 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 20 février 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 40-44, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 40-44, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser :

- les cases de stationnement en cour avant (sud-ouest) à 1,67 mètre de la ligne d'emprise de rue en dérogation à l'article 2.2.16.1.3.1 du Règlement de zonage n°1275 qui exige que les cases en cour avant soient situées au-delà de 3 mètres;
- une bande de verdure d'une largeur de moins de 3 mètres en dérogation à l'article 2.2.17.3.3 du Règlement de zonage n°1275 qui exige une largeur minimale de 3 mètres;
- une enseigne sur poteau au coin sud à 0,38 mètre de la limite de terrain en dérogation à l'article 2.2.20.5.3 du Règlement de zonage n°1275 qui exige une distance minimale de 1 mètre.

« ADOPTÉE »

16-03-176 Dérogation mineure / 47, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Cases de stationnement en cour avant / Bande de verdure / Marge avant / Lot 5 397 383 / Zone C3-307 / CCU n° 16-02-19

CONSIDÉRANT la résolution 14-02-135 prévoyant l'acquisition par expropriation du lot 5 397 384, contigu au lot 5 397 383, le tout dans le cadre du projet d'élargissement de l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que ladite acquisition par expropriation a engendré sur le lot contigu la création de non-conformités au Règlement de zonage n°1275 et qu'il y a lieu de les corriger par l'octroi d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-02-19 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 février 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 20 février 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 47, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 47, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser :

- les cases de stationnement en cour avant (nord-ouest) à 2,28 mètres de la ligne d'emprise de rue en dérogation à l'article 2.2.16.1.3.1 du Règlement de zonage n°1275 qui exige que les cases en cour avant soient situées au-delà de 3 mètres;
- une bande de verdure d'une largeur de moins de 3 mètres en dérogation à l'article 2.2.17.3.3 du Règlement de zonage n°1275 qui exige une largeur minimale de 3 mètres;
- une marge avant de 6,60 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone C3-307 du Règlement de zonage n°1275 qui exige une marge avant minimale de 7,5 mètres.

« ADOPTÉE »

16-03-177 Dérogation mineure / 610, avenue Saint-Charles / Cases de stationnement en cour avant / Bande de verdure / Enseigne sur poteau / Enseigne directionnelle sur poteau / Lot 5 397 381 / Zone C2-306 / CCU n° 16-02-20

CONSIDÉRANT la résolution 14-02-135 prévoyant l'acquisition par expropriation du lot 5 397 382, contigu au lot 5 397 381, le tout dans le cadre du projet d'élargissement de l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que ladite acquisition par expropriation a engendré sur le lot contigu la création de non-conformités au Règlement de zonage n°1275 et qu'il y a lieu de les corriger par l'octroi d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-02-20 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 février 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 20 février 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 610, avenue Saint-Charles;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 610, avenue Saint-Charles, afin d'autoriser :

- les cases de stationnement en cour avant (ouest) à 2,64 mètres de la ligne d'emprise de rue en dérogation à l'article 2.2.16.1.3.1 du Règlement de zonage n°1275 qui exige que les cases en cour avant soient situées au-delà de 3 mètres;
- une bande de verdure d'une largeur de moins de 3 mètres en dérogation à l'article 2.2.17.3.3 du Règlement de zonage n°1275 qui exige une largeur minimale de 3 mètres;
- une enseigne sur poteau située à 0 mètre de la servitude en dérogation à l'article 2.2.20.5.3 du Règlement de zonage n°1275 qui exige une distance minimale de 1 mètre;
- une enseigne directionnelle sur poteau située à 0,5 mètre de la limite de terrain en dérogation à l'article 2.2.20.5.3 du Règlement de zonage n°1275 qui exige une distance minimale de 1 mètre.

« ADOPTÉE »

16-03-178 Dérogation mineure / 590, avenue Saint-Charles / Cases de stationnement en cour avant / Bande de verdure / Lot 5 397 380 / Zone C2-306 / CCU n° 16-02-21

CONSIDÉRANT la résolution 14-02-135 prévoyant l'acquisition par expropriation du lot 5 397 379, contigu au lot 5 397 380, le tout dans le cadre du projet d'élargissement de l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que ladite acquisition par expropriation a engendré sur le lot contigu la création de non-conformités au Règlement de zonage n°1275 et qu'il y a lieu de les corriger par l'octroi d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-02-21 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 février 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 20 février 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 590, avenue Saint-Charles;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 590, avenue Saint-Charles, afin d'autoriser :

- les cases de stationnement en cour avant à 1,76 mètre de la ligne d'emprise de rue en dérogation à l'article 2.2.16.1.3.1 du Règlement de zonage n°1275 qui exige que les cases en cour avant soient situées au-delà de 3 mètres;
- une bande de verdure d'une largeur de moins de 3 mètres en dérogation à l'article 2.2.17.3.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une largeur minimale de 3 mètres.

« ADOPTÉE »

16-03-179 Dérogation mineure / 580, avenue Saint-Charles / Enseigne directionnelle / Enseigne sur poteau / Lot 5 397 378 / Zone C2-306 / CCU n° 16-02-22

CONSIDÉRANT la résolution 14-02-135 prévoyant l'acquisition par expropriation du lot 5 397 377, contigu au lot 5 397 378, le tout dans le cadre du projet d'élargissement de l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que ladite acquisition par expropriation a engendré sur le lot contigu la création de non-conformités au Règlement de zonage n°1275 et qu'il y a lieu de les corriger par l'octroi d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-02-22 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 février 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 20 février 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 580, avenue Saint-Charles;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 580, avenue Saint-Charles, afin d'autoriser une enseigne directionnelle et une enseigne sur poteau à 0 mètre de la limite de terrain et de la servitude en dérogation à l'article 2.2.20.5.3 du Règlement de zonage n°1275 qui exige une distance minimale de 1 mètre.

« ADOPTÉE »

16-03-180 Dérogation mineure / 585, avenue Saint-Charles / Marge avant / Enseigne sur poteau / Allée de stationnement en cour avant / Cases de stationnement en cour avant / Bande de verdure / Lot 5 443 991 / Zone C3-242 / CCU n° 16-02-23

CONSIDÉRANT la résolution 14-02-135 prévoyant l'acquisition par expropriation du lot 5 443 990, contigu au lot 5 443 991, le tout dans le cadre du projet d'élargissement de l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que ladite acquisition par expropriation a engendré sur le lot contigu la création de non-conformités au Règlement de zonage n°1275 et qu'il y a lieu de les corriger par l'octroi d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-02-23 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 février 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 20 février 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 585, avenue Saint-Charles;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 585, avenue Saint-Charles, afin d'autoriser :

- une marge avant de 5,05 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone C3-242 du Règlement de zonage n°1275 qui exige une marge avant minimale de 7,5 mètres;
- une enseigne sur poteau à 0 mètre de la ligne d'emprise de rue en dérogation à l'article 2.2.20.5.3 du Règlement de zonage n°1275 qui exige une distance minimale de 1 mètre;
- une allée de stationnement en cour avant à 0 mètre de la ligne d'emprise de rue en dérogation à l'article 2.2.16.1.3.1 du Règlement de zonage n°1275 qui exige qu'une allée de stationnement soit située au-delà de 0,6 mètre;
- les cases de stationnement en cour avant à 0 mètre de la ligne d'emprise de rue en dérogation à l'article 2.2.16.1.3.1 du Règlement de zonage n°1275 qui exige que les cases en cour avant soient situées au-delà de 3 mètres;
- qu'aucune bande de verdure ne soit aménagée à partir de la ligne d'emprise de rue en dérogation à l'article 2.2.17.3.3 du Règlement de zonage n°1275 qui exige une bande de verdure d'une largeur minimale de 3 mètres.

« ADOPTÉE »

16-03-181 Comité consultatif d'urbanisme / Démission d'un membre / Siège n° 4

CONSIDÉRANT la lettre remise par M. Luigi Lamparelli le 4 mars 2016 avisant de sa démission au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M. Lamparelli à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège n° 4, et ce, à compter du 4 mars 2016;

ET QUE la Ville remercie M. Luigi Lamparelli pour son dévouement et le travail accompli au cours de ses nombreuses années comme membre du Comité consultatif d'urbanisme.

« ADOPTÉE »

16-03-182 Dépôt des rapports de caractérisation biologique réalisés en 2014 et 2015

CONSIDÉRANT que trois caractérisations biologiques ont été réalisées en 2014 et 2015 sur le territoire de Vaudreuil-Dorion afin d'y localiser et caractériser les milieux naturels;

CONSIDÉRANT le rapport *Caractérisation et évaluation qualitative forestière – Lot 1 676 430 Vaudreuil-Dorion Site des Pères Sainte-Croix* déposé à la Ville en janvier 2014;

CONSIDÉRANT le rapport *Caractérisation biologique 2014 de cinq secteurs non bâtis complémentaires en zone blanche* déposé à la ville en octobre 2014;

CONSIDÉRANT le rapport *Caractérisation biologique 2015 de 10 secteurs non bâtis complémentaires en zone blanche* déposé à la ville en janvier 2016;

CONSIDÉRANT la pertinence des informations contenues dans ces rapports pour les organismes de recherche, d'éducation et de mise en valeur des milieux naturels;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil prend acte du dépôt des rapports *Caractérisation et évaluation qualitative forestière – Lot 1 676 430 Vaudreuil-Dorion Site des Pères Sainte-Croix*, *Caractérisation biologique 2014 de cinq secteurs non bâtis complémentaires en zone blanche* et *Caractérisation biologique 2015 de 10 secteurs non bâtis complémentaires en zone blanche* complétés par DDM en janvier 2014, octobre 2014 et en janvier 2016 respectivement.

« ADOPTÉE »

16-03-183 Adoption / Règlement n° 1694-08 / Modification / Stationnement (RMH 330)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1694-08 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-08 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) ».

« ADOPTÉE »

16-03-184 Adoption de projet / Règlement n° 1707 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. / Travaux de pavage, bordures, trottoir et éclairage / Honoraires professionnels et travaux connexes / Projet « Place 20-30-40 » – phase 12 (partie des rues Pierre-Mercure et Sylvain-Lelièvre)

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1707 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » en vue des travaux de pavage, bordures, trottoir et éclairage du projet « Place 20-30-40 » – phase 12 (partie des rues Pierre-Mercure et Sylvain-Lelièvre), y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 21 mars 2016 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-03-185 Avis de motion / Règlement n° 1707 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. / Travaux de pavage, bordures, trottoir et éclairage / Honoraires professionnels et travaux connexes / Projet « Place 20-30-40 » – phase 12 (partie des rues Pierre-Mercure et Sylvain-Lelièvre)

Le conseiller M. Paul M. Normand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » en vue des travaux de pavage, bordures, trottoir et éclairage du projet « Place 20-30-40 » – phase 12 (partie des rues Pierre-Mercure et Sylvain-Lelièvre), y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes.

16-03-186 Adoption de projet / Règlement n° 1721 / Protocole d'entente / Bâtimo inc. / Plans et devis / Surveillance des travaux, travaux de construction des services municipaux de voirie, de pavage, de bordures, de trottoir et d'éclairage incluant tous les travaux connexes / Partie de la rue Phil-Goyette

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1721 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Bâtimo inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les travaux de construction des services municipaux de voirie, de pavage, de bordures, de trottoir et d'éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie de la rue Phil-Goyette »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 21 mars 2016 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-03-187 Avis de motion / Règlement n° 1721 / Protocole d'entente / Bâtimo inc. / Plans et devis / Surveillance des travaux, travaux de construction des services municipaux de voirie, de pavage, de bordures, de trottoir et d'éclairage incluant tous les travaux connexes / Partie de la rue Phil-Goyette

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Bâtimo inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les travaux de construction des services municipaux de voirie, de pavage, de bordures, de trottoir et d'éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie de la rue Phil-Goyette.

16-03-188 Avis de motion / Règlement n° 1556-01 / Modification / Utilisation extérieure des engrais et des pesticides

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement régissant l'utilisation extérieure des engrais et des pesticides n° 1556.

16-03-189 Adoption / Règlement n° 1709-02 / Modification / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1709-02 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1709-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n° 1709 ».

« ADOPTÉE »

16-03-190 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale :

- Fermeture d'une partie de la rue Chicoine le 28 mai 2016 de 6 h à 16 h pour la tenue, par le Club Optimiste Vaudreuil-Dorion inc., d'une course de boîtes à savon (en cas de pluie, remis au 29 mai);
- Mise en place d'affiches temporaires promouvant la soirée inaugurale du « TrestlerFest » qui se tiendra le 8 avril 2016 de 17 h à 22 h;
- Utilisation du parc Pinault et la fermeture partielle de la rue Provencher pour la tenue d'une fête de voisins le 20 août 2016 de 13 h à 21 h;
- Tenue d'un BBQ familial par le Club de cyclisme Le Suroît au parc de la Maison-Valois le 20 août 2016 (en cas de pluie, remis au 21 août);
- Tenue de la Marche du pardon le 25 mars 2016.

« ADOPTÉE »

16-03-191 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

16-03-192 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

16-03-193 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 34 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe